

Avons-nous vu cet ennemi? Serions-nous notre pire ennemi? Sectaires et fiers de l'être: est-ce nous?

C'est un défi de taille car nous pourrions fort bien nous trouver à la veille d'une totale remise en question de nos valeurs—remise en question fondamentale de ce que le Canada signifie pour chacun de nous et du genre de Canada que nous voulons construire pour nous-mêmes, pour nos enfants et pour les enfants de nos enfants. Comment allons-nous choisir notamment la manière dont nous serons gouvernés, et dont nous voulons participer aux décisions qui nous concernent? Si nos difficultés ne sont pas propres au Canada seulement mais ne sont que la version canadienne d'un phénomène mondial, les séparatistes du Québec n'arriveront pas à convaincre leurs compatriotes francophones que le malaise dont ils souffrent est un mal exotique qui leur est propre. Le séparatisme au Québec est essentiellement la manifestation d'un phénomène mondial.

Mais le défi n'en est pas moins grand, car ce qu'il nous faut, c'est réévaluer entièrement nos valeurs, afin de savoir ce que le Canada représente pour chacun d'entre nous, et décider du Canada de demain.

Jusqu'où sommes-nous disposés à aller dans la refonte de notre société?

Pour définir les symptômes, nous aurons peut-être besoin de poursuivre nos séances d'auto-analyse collective dans le cadre de conférences et de groupes de travail. Nous devons établir un dialogue entre les divers intérêts concernés. Nous devrions continuer de demander aux spécialistes et aux juristes d'examiner de près notre constitution pour voir s'il est nécessaire ou non d'y apporter des modifications, et dans l'affirmative, de préciser celles-ci. J'espère que notre érudit collègue, le sénateur Forsey, et d'autres sénateurs participeront au débat sur les amendements constitutionnels.

Tous ces éléments—débat, dialogue, analyse et réforme—sont importants pour nous aider à circonscrire les problèmes; mais ce n'est que par la voie politique et par la participation du peuple à ce processus que nous pourrions trouver une solution vraiment durable. Si les sentiments d'impuissance et de désaffection dont nous avons parlé sont réels, il y aura plus de volontaires pour participer à l'action politique et profiter d'une occasion dont sont privés la plupart de nos contemporains sur cette planète.

Je suis persuadé que les pressions que représente ce phénomène populaire sont déjà passées sur le plan des réalités politiques. Des études révèlent que de 10 à 20 p. 100 seulement de la population participe réellement d'une façon ou d'une autre au processus politique. Par participer, j'entends toutes les étapes, depuis l'action au niveau des campagnes politiques et des bureaux de scrutin, les candidatures au Parlement fédéral, aux assemblées législatives provinciales ou aux conseils municipaux, la participation organisée par le biais de partis politiques ou d'organismes bénévoles et la participation consultative.

● (1430)

Cette dernière revêt une importance toute particulière, car elle montre que de plus en plus, on considère que les intéressés ont le droit d'être consultés, et que les gouvernements reconnaissent que cette consultation est nécessaire. Bien entendu, l'urgence de certaines décisions rend toute consultation prolongée impossible, mais un grand nombre, sinon toutes les décisions prises pourraient et devraient l'être après consultation

avec ceux dont les droits et l'existence sont remis en question. Les audiences sur le pipe-line sont un exemple flagrant de cette tendance. Il en va de même de la pratique établie il y a quelques années par le gouvernement pour étendre le processus de la consultation grâce aux Livres blancs, aux commissions royales d'enquête et à la présentation de mémoires au cabinet.

Cette participation accrue contribue à diminuer le sentiment d'alinéation et fait participer les citoyens à tous les aspects du processus politique, que ce soit les réunions de partis ou l'action pendant ou entre les campagnes électorales. Une telle activité devrait nous permettre d'en venir aux prises avec les causes fondamentales de ce phénomène mondial, qui se manifeste chez nous par le mouvement séparatiste au Québec.

Ce «problème», comme on l'appelle, n'a véritablement attiré notre attention, après une centaine d'années de préoccupation, qu'à la suite d'un événement politique: les élections du 15 novembre 1976 au Québec. Ce jour-là, grâce au processus politique—et non grâce à un référendum, à des éditoriaux, au dialogue, ni à la suite de conférences, d'articles savants, ni encore par un amendement constitutionnel, mais par le seul événement politique réellement important dans une démocratie: des élections—un parti politique capable de réaliser le séparatisme a accédé au pouvoir. Mais s'il est vrai que ce gouvernement n'a pas été élu parce qu'il préconisait la séparation, il détient aujourd'hui le pouvoir à la suite d'un événement politique. Seul un événement politique semblable, qui renverserait ce gouvernement ou le maintiendrait en place, pourra résoudre directement le problème de l'unité nationale.

Honorables sénateurs, j'aimerais dire quelques mots du Sénat. Quel est son rôle dans cette analyse d'un phénomène mondial qui exige une révision fondamentale de notre société, de nos valeurs et de nos institutions?

Depuis sa création—à l'époque, une institution de base de la Confédération, chargée de protéger les droits des provinces et des minorités—le Sénat est devenu bien plus que cela. Il a joué son rôle de Chambre de pondération et de réflexion à l'égard du programme législatif, tout en mettant sur pied un système de comités des plus efficaces, ce qui constitue sans doute l'œuvre du Sénat la plus universellement admirée et respectée.

Comme il faut s'y attendre, et même s'en réjouir, dans un pays libre, les travaux du Sénat ont été la cible de critiques, et on ne cesse, à l'extérieur du Sénat, de réclamer, parfois à cor et à cri, une réforme de notre assemblée.

Pendant ce temps, le Sénat n'en a pas moins continué son œuvre, et une part importante des travaux de comité a été consacrée à l'examen et à l'étude de l'évolution des valeurs sociales, politiques et économiques du Canada. Les excellents rapports qu'il a soumis à la nation sur ces sujets ont joué, et continuent de jouer un rôle important dans la vie de notre pays. Qui d'autre serait mieux placé qu'un comité spécial du Sénat pour peser et évaluer les propositions de réforme sénatoriale?

Ce que je vous propose, honorables sénateurs, c'est d'envisager sérieusement la création d'un comité du Sénat chargé d'étudier les propositions de réforme sénatoriale d'où qu'elles proviennent et quelles qu'elles soient. Le comité et le Sénat pourraient alors faire savoir aux Canadiens, comme il l'a déjà fait pour de nombreuses autres grandes questions, comment le Sénat lui-même estime pouvoir le mieux s'adapter aux change-